



Cartographie des risques TVA

Identifier les foyers de redressement pour les neutraliser

COMPÉTENCES

Type de formation

Présentiel

Métier

Expert comptable

Famille de produits

Formation professionnelle

Public Concerné

- Commissaire aux comptes
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC
- Avocat
- Collaborateur EC débutant
- Collaborateur EC confirmé
- Expert-comptable

Prérequis

Aucun prérequis

Objectifs professionnels

- Analyser les redressements potentiels pour chiffrer les risques
- Identifier les mécanismes qui donnent fréquemment naissance à des erreurs techniques en matière de TVA collectée
- Recenser les risques d'erreurs liées à la récupération de la TVA

1.

Rappel financement par l'OPCO / FIFPL

: vous pouvez télécharger le programme de formation en cliquant sur l'icône imprimante de l'encart « Modalités ». Veuillez noter qu'aucune subrogation n'est pratiquée depuis 2019. Votre organisme financeur vous remboursera sur facture acquittée.

2.

Les membres de l'ANECS et du CJEC bénéficient de -30% sur tout le catalogue

(hors Parcours Profession Comptable 2030). Pour en bénéficier, veuillez suivre la procédure ici =>

<https://www.arfec.fr/informations-utiles>

(Rubrique « Solutions de financement »)

3.

Pour les Experts-Comptables inscrits depuis moins de 5 ans au tableau de l'Ordre

, vous bénéficiez de 2 formations offertes par le Conseil Régional de l'Ordre PACA (hors Parcours Profession Comptable 2030). Pour en bénéficier, veuillez suivre la procédure ici =>

<https://www.arfec.fr/informations-utiles>

(Rubrique « Jeune Expert-Comptable »)

Thématiques

Fiscalité

Préambule

Tant la TVA collectée que déductible sont des sources d'erreurs du fait du foisonnement des règles applicables en la matière. Élaborer une typologie des risques TVA dans l'entreprise permet non seulement d'auditer l'application de ces règles par l'entreprise mais également de chiffrer le risque induit et de mettre en place des procédures de contrôle et de correction de ces risques.

Questions Traitées

1.

Analyser les redressements potentiels pour chiffrer les risques**Elaborer un questionnaire pour identifier les risques**

- La grille d'analyse permettant d'obtenir les informations au sein de l'entreprise
- Le listing de la documentation à récupérer
- L'analyse des réponses et mise en place de contrôles

Brainstorming : réflexions autour des questionnaires type remis par l'administration au cours des contrôle fiscaux

Distinguer les redressements avec/sans conséquences financières

- Les critères de distinction
- Les cas d'application de pénalités et d'intérêts de retard

Quiz : identifier parmi une liste de redressements ceux qui génèrent des conséquences financières

Répercuter l'incidence d'un redressement sur ses partenaires commerciaux

- Les redressements concernés : exonération appliquée à tort, taux erroné, TVA facturée à tort
- La procédure à respecter

Synthèse : refacturer un partenaire commercial ou annuler la TVA facturée à tort

2.

Identifier les mécanismes qui donnent fréquemment naissance à des erreurs techniques en matière de TVA collectée

Examiner le traitement TVA appliqué à certaines opérations spécifiques

- Les échanges et double vente
- Les réductions de prix
- Les indemnités et subventions
- Les débours
- Les opérations immobilières : locations, livraisons à soi-même d'immeubles ou de travaux

Partage d'expériences : quels sont les types de rectification les plus fréquemment constatés lors de contrôles fiscaux ?

Vérifier la correcte application des règles TVA aux opérations internationales

- Les exportations et livraisons intracommunautaires : preuve de l'expédition ou du transfert hors de France
- La nouvelle autoliquidation généralisée à l'importation
- Les opérations triangulaires et le filet de sécurité
- Les nouvelles exigences liées aux «quick fixes»
- La TVA facturée à tort à un client étrangerLes achats en franchise
- Les prestations de services rendues à un client étranger et la preuve de la qualité d'assujetti
- Les conséquences d'un défaut d'autoliquidation
- La souscription de déclarations spécifiques (ex-DEB (état récapitulatif TVA), DES) et la tenue de registres

Autodiagnostic : les contrôles mis en place dans l'entreprise sont-ils suffisants ?

S'assurer de la conformité aux règles TVA des taux appliqués et du respect des exigences formelles

- Les opérations complexes
- Les mentions obligatoires sur les factures et la réforme de la facturation électronique
- La piste d'audit fiable et le chemin de révision
- Le traitement des impayés

Brainstorming : doit-on ou non (et à quel taux) soumettre à la TVA les refacturations aux filiales de contrats négociés par la holding (assurance groupe, locations de locaux nus...) ?

3.

Recenser les risques d'erreurs liées à la récupération de la TVA

Examiner les risques de remise en cause du droit à déduction

- La TVA facturée à tort par le fournisseur ou le prestataire
- L'affectation erronée d'une dépense à un secteur d'activité

- Les conséquences de la perception de produits financiers
- La perception de produits financiers et la gestion des filiales (récupération de la TVA dans les opérations d'acquisition et de restructurations)
- Focus sur la taxe sur les salaires dans les sociétés holdings

Synthèse : faire le point sur les exclusions du droit à déduction

Evaluer les risques liés au décalage dans le temps

- Le paiement tardif de la TVA
- L'anticipation du droit à déduction

Cas pratique : calculer les intérêts de retard dus en cas d'anticipation du droit à déduction

Moyens et méthodes pédagogiques

Pédagogie :

- En début de formation : tour de table afin d'identifier les attentes et les besoins des participants.
- Exposé théorique (déroulé du PowerPoint).
- Echanges constants avec les participants.
- Cas pratiques complets (tirés de situations réelles) sont traités lors de la journée de formation.
- Quizz et corrigé en fin de session

Qualification des formateurs :

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence,) au bon déroulement de la formation.

Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs :

Questionnaire de validation des acquis.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

Feuille de présence signée par les participants ou rapport de connexion si classe virtuelle

Informations Particulières

Nous vous rappelons que

vous devez remplir le questionnaire de positionnement

afin de suivre sereinement la formation et de vous assurer de la pertinence de votre positionnement sur cette session.

Votre contact :

Cédric GROSSI - Service Commercial

Tel : 07.86.06.93.63

RÉFÉRENCE : 05FIS0013.25

Pérenne

MODALITÉS

Dates des prochaines sessions :

Brignoles

Le 17 novembre 2025 (ARFEC)

Durée :

7h (1 jour)

Tarif indicatif :

400,00 € HT

Conditions d'accessibilité

Prendre contact avec notre référent handicap au 04.91.29.01.83 ou à l'adresse p.jordan@oecpaca.org pour votre projet de formation

Téléphone de contact :

04 91 29 01 80

Email de contact :

arfec@oecpaca.org

Adresse :

65 AVENUE JULES CANTINI 13006 MARSEILLE 6

SIRET :

34360076300019

Numéro d'activité :

93 130 191 913